

**Le personnel du GIAP réuni en Assemblée Générale au SIT, le jeudi 21 mai 2026
au SIT, lors de sa troisième grève, suite à celles du 5 et 8 mai 2026**

Constate

Que le GIAP refuse d'entrer en négociations sur le taux de travail, la classe salariale, le statut du personnel non-permanent, et d'autres ;

Que le GIAP entre matière strictement sur les revendications liées au taux d'encadrement et concernant l'encadrement des enfants à besoins spécifiques ;

Que le GIAP continue de violer le droit de grève.

Invite

Les élu-es du comité du GIAP en particulier ainsi que les élu-es des conseils municipaux et les magistrat-es des différentes communes à :

- Écouter les témoignages de terrain sur YouTube
- Prendre connaissance des témoignages en image sur Instagram
- Suivre une équipe ayant des taux d'encadrement en dessous des directives, pendant une journée, afin de se rendre compte de la réalité de terrain

Demande

- Une entrée en matière sur l'ensemble des revendications
- L'annulation de la directive sur le service minimum qui est illégale
- Qu'un budget soit prévu lors du vote du budget de l'ACG mi-juin pour permettre d'entrer en matière sur les revendications qui pourront être négociée en juin et en septembre

Décide

De maintenir la grève la matinée du 2 juin jusqu'à 14h ;

De préavisier d'une grève pour la séance d'information de la rentrée scolaire 2026 ;

Mandate

Le SIT et le SSP pour négocier ces revendications.

Le SIT et le SSP pour organiser des mesures de lutte, notamment des grèves, à la rentrée scolaire.

Le SIT et le SSP pour organiser une-des nouvelles grèves en juin en fonction des critères qui ont été débattus en Assemblée Générale.

Le SIT pour combattre par tous les moyens nécessaires la directive sur le service minimum.

S'engage

À participer à la grève et aux actions syndicales afin d'obtenir, d'une part, une amélioration des conditions de travail et, d'autre part, une amélioration de la qualité des prestations et de la sécurité des enfants.